



CHARTRE ACHATS RESPONSABLES MECASEM

La juste mesure au service de
l'excellence industrielle

LABORATOIRES INDUSTRIELS
ESSAIS - MÉTROLOGIE - ÉNERGIE

Version du 04/02/2022

Préambule

Cette Charte présente les engagements attendus par MECASEM en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des Droits de l'Homme et des Normes Internationales du Travail, de protection de la santé et de la sécurité des personnes, et de protection de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un achat responsable ?

Tout acte d'achat doit répondre à un besoin. Il doit créer de la valeur en intégrant les volets sociaux, économiques et environnementaux dans la définition du besoin. L'achat responsable doit prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat. Il doit permettre de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources et intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Pourquoi s'engager dans l'achat responsable ?

S'engager dans l'achat responsable, c'est rechercher, pour MECASEM et pour l'ensemble de ses parties prenantes, des bénéfices d'ordre :

- sociaux : encouragement des actions d'insertion sociale ;
- écologiques : réduction des impacts environnementaux des produits, services et travaux ;
- économiques : recherche de l'efficacité budgétaire en prenant en compte les coûts indirects des achats.

Toutes les politiques de MECASEM, y compris la présente charte, découlent de nos valeurs fondamentales. Toutes nos actions et décisions sont l'illustration de ces Valeurs communes qui servent de référence à tous : **Professionalisme, Réactivité, Engagement et Communication.**



Nos engagements

MECASEM cherche à construire avec ses FOURNISSEURS des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune et continue.

Politique d'achats responsables

- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat, et sélectionner ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et clairs.
- Prévenir les conflits d'intérêts potentiels ; Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les acheteurs doivent agir dans l'intérêt de MECASEM sans que leur intérêt personnel, familial ou relation amicale n'interfère dans leurs décisions professionnelles.
- Respecter les règles éthiques de comportement individuel ; Pour tous les achats, et pour les appels d'offres, les acheteurs doivent refuser tout cadeau ou avantage susceptible d'avoir une incidence sur l'attribution du marché.
- Aborder le raisonnement des coûts et impacts globaux, en regardant le cycle de vie des produits, c'est-à-dire prendre l'ensemble du processus de fabrication, l'optimisation des emballages, la livraison, le stockage, la maintenance, la mise au rebut...
- Intégrer des Fournisseurs locaux aux activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique local.
- Éviter entre MECASEM et ses fournisseurs toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.

Pour tout signalement
d'**alerte Ethique**,
une adresse email spécifique
a été créée ; elle garantit
anonymat et protection pour
l'émetteur du signalement :



safety.management@mecasem.com

Les engagements de nos fournisseurs

MECASEM appelle ses fournisseurs et ses sous-traitants à l'accompagner dans cette démarche, dans une relation de confiance, en déployant des efforts raisonnables afin de respecter et promouvoir les principes fondamentaux suivants :

Environnement

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement : principes de précaution, réduction de la pollution (eau, air, bruit), réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation des consommations de ressources et de l'énergie, protection de la biodiversité,
- Encourager l'essor et la diffusion de technologies favorables à l'environnement,
- Respecter les réglementations REACH, RoHS et conflits de minerais.

Lutte contre la corruption & Ethique des affaires

- Respecter la réglementation antifraude et la loi Sapin II (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique),
- S'interdire d'offrir ou de solliciter, directement ou indirectement, des avantages, des invitations ou des cadeaux, argent ou autres dans le but d'en obtenir un avantage indu (marché, contrat...). L'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation par un collaborateur de MECASEM est encadrée par notre Charte Ethique disponible sur notre site Internet www.mecasem.com.

Droits de l'Homme & respect des Normes Internationales du travail

- Respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies,
- Veiller à ce que votre société ne se rende pas complice de violation des droits de l'Homme,
- Respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans votre sphère d'influence.



En cas de non respect



En cas de manquement grave du fournisseur ou sous-traitant à un ou plusieurs engagements ou en l'absence de correction permettant la levée de la non-conformité, MECASEM serait en droit d'exclure ces derniers du panel de référencement et de résilier avec effet immédiat les contrats en cours.

Pour en savoir plus

Les 10 principes du Pacte Mondial www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes/

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights/

La déclaration de RIO sur l'environnement www.un.org/french/events/rio92/rio-fp/

La convention des Nations Unies contre la corruption www.unodc.org/

Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) www.ilo.org/

Les objectifs de développement durable des Nations Unies www.un.org/sustainabledevelopment/fr/